

**Conditions générales de vente
de la société IHLE tires GmbH
ainsi que ses filiales ayant leur siège en Allemagne**
(Situation : mars 2021)

I. Généralités

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux offres et accords conclus avec IHLE tires GmbH ainsi que ses filiales ayant leur siège en Allemagne - ci-après également "IHLE" ou "nous". Nos conditions générales de vente, sur lesquelles reposent toutes les offres et tous les accords, sont considérées comme acceptées par la passation de commande, le recours à nos prestations de toute nature, l'utilisation de la boutique en ligne et du configurateur de roues "lissi" ou l'acceptation de la livraison. Les conditions complémentaires, contradictoires ou différentes de l'acheteur (clients en relation commerciale permanente avec nous au sens du § 14 du Code civil allemand) ne sont pas applicables, même si nous ne les contestons pas expressément ; elles ne sont valables que si et dans la mesure où nous les avons reconnues par écrit dans un cas particulier.

II. produits et services

Les conditions générales de vente d'IHLE s'appliquent à tous les produits commercialisés par IHLE tires GmbH, comme par exemple

- toutes les marchandises proposées (en particulier les pneus neufs en vrac, les roues complètes, les jantes, les chambres à air, les valves, les accessoires) ainsi que
- prestations (en particulier le configurateur de roues lissi).

Selon la prestation, l'acheteur conclut un accord séparé avec nous.

III Ouverture de compte, offres, prix et livraison des produits et services

1. les commandes peuvent être passées via notre centre de service (par téléphone ou via un formulaire de fax) et via notre boutique en ligne. Pour ce faire, l'acheteur ouvre un compte au moyen d'un formulaire de demande. Avant de délivrer les données d'accès, nous nous réservons le droit de vérifier la solvabilité du demandeur. Nous sommes en droit de refuser ou de révoquer à tout moment l'autorisation d'accès de l'acheteur. Après examen et approbation de la demande, l'acheteur reçoit un numéro de client pour l'accès et, pour la boutique en ligne, un ID d'utilisateur et un mot de passe supplémentaires. (voir point IX.)
2. sauf accord contraire, nos offres sont sans engagement et non contraignantes. Les commandes passées par l'acheteur sont considérées comme une offre de contrat ferme. Nous nous réservons le droit d'accepter l'offre. L'acceptation peut être déclarée soit par écrit (par exemple par une confirmation de commande sous forme électronique ou écrite), soit oralement, soit par la prestation ou la livraison des produits à l'acheteur. L'acceptation de l'offre est soumise à la disponibilité correcte et en temps voulu des produits et à la solvabilité de l'acheteur. En cas de manque de disponibilité au moment de la commande, l'acheteur en sera informé.
3. les commandes reçues de l'acheteur ne sont vérifiées et traitées qu'en ce qui concerne le type et la quantité des marchandises commandées.
4. sauf accord contraire, la prestation ou la livraison et leur facturation s'effectuent aux prix totaux en vigueur le jour de l'acceptation de la commande par nos soins (prix catalogue plus TVA en vigueur, Ecotax en vigueur après déduction d'une éventuelle remise promotionnelle et, le cas échéant, des frais de douane départ entrepôt et, le cas échéant, des frais de transport).
5. nous nous réservons le droit d'adapter nos prix. Si le délai de prestation ou de livraison à partir de la commande est inférieur à quatre mois et qu'une augmentation de prix intervient durant cette période, l'acheteur est en droit de résilier sa commande. La résiliation doit nous être communiquée par écrit immédiatement après l'annonce de l'augmentation de prix et avant la livraison.
6. les délais de livraison ne sont en principe pas convenus, mais constituent uniquement une prévision sans engagement. Si, dans un cas particulier, une obligation de respecter des délais de livraison convenus est prise, elle doit être formulée par écrit pour être valable. Si nous ne pouvons pas respecter des délais de livraison fermes pour

des raisons qui ne nous sont pas imputables (indisponibilité des produits), nous en informerons immédiatement l'acheteur et lui communiquerons en même temps le nouveau délai de livraison prévu. Si les produits ne sont toujours pas disponibles dans le nouveau délai de livraison, nous sommes en droit de résilier tout ou partie du contrat. Nous rembourserons immédiatement toute contrepartie déjà fournie par l'acheteur. Est notamment considéré comme un cas d'indisponibilité des produits dans ce sens le fait que notre fournisseur ne nous livre pas à temps, si nous avons conclu une opération de couverture congruente. Une opération de couverture congruente est présumée lorsque les obligations de livraison de notre fournisseur découlant du contrat d'achat offrent à notre égard au moins la même garantie de livraison que celle que nous garantissons nous-mêmes à l'acheteur dans le contrat de vente. Nos droits légaux de résiliation ainsi que les dispositions légales relatives au déroulement du contrat en cas d'exclusion de l'obligation de prestation (par ex. impossibilité ou caractère inacceptable de la prestation et/ou de l'exécution ultérieure) restent inchangés.

La survenance de notre retard de livraison est déterminée par les dispositions légales. Dans tous les cas, une mise en demeure de l'acheteur est toutefois nécessaire.

7. les produits sont expédiés et livrés au lieu déterminé par l'acheteur, aux frais de ce dernier ou à nos frais selon le mode d'expédition choisi (achat par correspondance, y compris le dédouanement). Sauf accord contraire, nous sommes en droit de déterminer nous-mêmes le mode d'expédition (notamment l'entreprise de transport, l'itinéraire d'expédition, l'emballage). La livraison à l'acheteur se fait directement contre accusé de réception, à moins que l'acheteur n'ait convenu avec le transporteur d'un autre lieu de dépôt sans accusé de réception au moyen d'une autorisation de dépôt.

Le risque de perte ou de détérioration accidentelle des produits est transféré à l'acheteur au plus tard au moment de la remise. En cas de vente par correspondance, le risque est transféré à l'acheteur au moment de la remise des produits à la personne chargée de l'expédition.

Si l'expédition est retardée en raison de circonstances qui relèvent de la sphère de l'acheteur, le risque est transféré à l'acheteur à partir du jour où la marchandise est prête à être expédiée.

Si l'acheteur est en retard dans la réception, s'il omet de coopérer ou si notre livraison est retardée pour d'autres raisons imputables à l'acheteur, nous sommes en droit d'exiger une indemnisation pour le dommage qui en résulte, y compris les dépenses supplémentaires (par ex. frais de stockage). Nous facturons à cet effet un dédommagement forfaitaire de 10,- EUR par produit et par jour calendaire, à compter du délai de livraison ou - en l'absence de délai de livraison - à compter de la notification de la disponibilité des produits pour expédition. La preuve d'un dommage plus important et nos droits légaux, en particulier le remboursement des dépenses supplémentaires conformément à l'article 304 du Code civil allemand (BGB), restent inchangés ; le forfait doit toutefois être imputé sur les autres droits pécuniaires. L'acheteur est autorisé à prouver que nous n'avons subi aucun dommage ou un dommage nettement inférieur au forfait susmentionné.

L'obligation d'examen et de réclamation de l'acheteur est régie par l'article 377 du Code de commerce allemand (HGB). L'acheteur est tenu d'examiner les produits livrés à la livraison pour détecter d'éventuels défauts (en particulier des écarts par rapport à la quantité ou au type commandé ou des salissures). Les défauts ouverts doivent être signalés immédiatement au chauffeur afin de préserver les droits de l'acheteur (mention écrite sur le document de transport et accusé de réception) et nous être communiqués sans délai lors de la livraison. Si un défaut ne peut pas être constaté malgré un examen en bonne et due forme (ce que l'on appelle un vice caché), il doit être signalé dans les trois jours ouvrables suivant sa découverte. Dans le cas contraire, les produits livrés sont considérés comme acceptés.

Si l'acheteur ne procède pas à un examen en bonne et due forme et ne signale pas les défauts dans les délais indiqués, notre responsabilité est exclue.

8. Les conséquences d'un cas de force majeure (par exemple incendie, explosion, inondation), les mesures administratives et autres circonstances imprévues (par exemple grèves, lock-out) chez nous et chez nos fournisseurs nous libèrent de l'obligation de livrer à temps et nous donnent en outre le droit de suspendre les livraisons ultérieures sans obligation de livraison ultérieure.
9. Les détériorations importantes de la situation financière de l'acheteur, le dépôt ou la demande de dépôt d'une déclaration sur l'honneur, les difficultés de paiement ou un changement de propriétaire de l'entreprise en rapport avec des difficultés de paiement nous libèrent de l'exécution des commandes de livraison en cours et nous autorisent à suspendre immédiatement la livraison, à moins que l'acheteur n'effectue un paiement à terme échü. Il en va de même en cas de dépôt de bilan, sauf s'il s'agit d'un accord de livraison continue de produits.
10. l'acheteur s'engage à respecter les lois et règlements applicables à la livraison, la vente, le transfert, l'exportation, la rétrocession ou la réexportation des produits, y compris, mais sans s'y limiter, les lois et règlements relatifs à
- les sanctions commerciales (y compris, sans limitation, les embargos globaux ou sectoriels et les mesures de sanction liées aux personnes) ; et
 - les contrôles à l'exportation (y compris et sans restriction les produits militaires ou à double usage),

ci-après dénommées "sanctions commerciales". Cela inclut les règlements de l'ONU (Nations unies), du Conseil européen ou de l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe), ainsi que les lois et règlements

originaires de l'Union européenne ou des États-Unis d'Amérique. Les listes des produits susceptibles d'être utilisés à des fins militaires et des pays soumis à un embargo commercial peuvent être consultées à l'adresse suivante : http://www.bafa.de/DE/Aussenwirtschaft/Ausfuhrkontrolle/ausfuhrkontrolle_node.html.

L'acheteur s'engage à ne pas nous inciter à risquer, directement ou indirectement, une violation potentielle des sanctions commerciales en vigueur.

En outre, nous refusons et interdisons toute vente directe ou indirecte et tout transit vers et à travers Cuba, l'Iran, la Corée du Nord et la Syrie de produits vendus en tant que pièces détachées ou intégrés dans des ensembles supérieurs (par exemple, unité de montage, véhicule terrestre, avion, etc. L'acheteur tiendra compte de notre position.

Dans les cas où nous soupçonnons fortement qu'il existe un risque de violation des obligations susmentionnées, nous nous réservons le droit de demander à l'acheteur une preuve d'identité concernant son client ou la présentation d'une facture afin de nous assurer de la destination desdits produits.

IV. Paiement

1. nos factures sont dues comme convenu et comme indiqué sur la facture. L'acheteur est en retard de paiement à l'expiration du délai de paiement convenu. Nous nous réservons le droit de bloquer le compte client après deux rappels infructueux et de céder les créances notamment à une société de recouvrement.
Si un escompte est accordé, le taux d'escompte et le délai d'escompte sont indiqués sur la facture. Il n'y a pas d'intérêts sur les paiements anticipés et les acomptes.
2. si le paiement est convenu par prélèvement SEPA de base ou par prélèvement SEPA interentreprises, le montant final indiqué sur la facture sera prélevé sur le compte bancaire de l'acheteur conformément au mandat donné par prélèvement automatique ou par prélèvement SEPA. Pour les deux procédures, nous annonçons le prélèvement automatique sous forme de pré-notification (préavis) dans le texte de la facture. Le délai de pré-notification prend fin le jour de l'échéance de la facture, sauf si nous indiquons une autre date de fin de délai. Le préavis permet à l'acheteur de veiller à ce que son compte indiqué précédemment soit approvisionné en conséquence.
3. les objections de l'acheteur à l'encontre de la facture ou du montant de la facture (par ex. en raison d'une livraison manquante ou incomplète) doivent être notifiées par écrit à IHLE tires GmbH, Heinkelstraße 13, 76461 Muggensturm, dans un délai de 30 jours à compter de la date de la facture (réception de la réclamation). Après paiement sans réserve ou expiration du délai sans notification écrite, l'acheteur n'a plus le droit de contester la facture.
4. les créances exigibles sont soumises à des intérêts à compter de la date d'exigibilité, en référence à la date d'exigibilité visée au point 1, conformément à l'article 288, paragraphe 2, du BGB (Code civil allemand), actuellement à 9 points de pourcentage au-dessus du taux d'intérêt de base respectif de la Banque centrale européenne sur le montant brut final de la facture exigible. Ceci n'affecte pas notre droit de réclamer des dommages et intérêts pour retard de paiement.
5. nous nous réservons le droit d'exiger, au cas par cas, pour nos livraisons, l'établissement d'une autorisation de prélèvement (point 2), un paiement anticipé, un dépôt de garantie, un paiement contre remboursement ou un paiement en espèces, si nous avons connaissance, après la conclusion du contrat, de circonstances susceptibles de réduire considérablement la solvabilité de l'acheteur et qui mettent en péril le paiement de nos créances ouvertes par l'acheteur résultant de la relation contractuelle respective ainsi que de la relation commerciale en cours.
6. nous nous réservons le droit de ne livrer que dans le cadre d'une limite de crédit définie par nos soins. Nous nous réservons le droit d'annuler l'octroi de crédit - même dans les délais de paiement - si des raisons justifient la crainte que nos créances ou nos droits de garantie soient menacés. Nous sommes également en droit d'exiger à tout moment une garantie que nous jugeons suffisante.
Si la garantie n'est pas fournie dans les délais à notre demande, notre créance devient immédiatement exigible.
7. l'acheteur ne peut retenir des paiements ou déclarer une compensation que sur la base de contre-prétentions reconnues par nous, incontestées, en état d'être jugées ou légalement exigibles.

V. Échange de données électroniques

1. nous sommes autorisés à offrir aux acheteurs la possibilité d'échanger des données électroniques (electronic data interchange (EDI)) dans le cadre de notre portefeuille de commerce électronique et de passer du traitement des paiements sur papier à l'échange de données électroniques. Cela concerne l'établissement et la transmission de factures électroniques conformément au § 14 de la loi sur la TVA (UStG) ainsi que de notes de crédit électroniques (ci-après "e-factures"). Les factures électroniques remplaceront alors les factures/avoirs originaux établis jusqu'à présent sur papier et répondront aux exigences légales en matière de factures électroniques, notamment celles du règlement (UE) n° 910/2014, de la directive TVA 2001/115/CE, de la loi sur la signature électronique et de la loi sur la TVA.

2. l'acheteur est informé par écrit des détails (p. ex. modalités de traitement, délais de mise en œuvre, tiers impliqués, lieu de stockage) avant le changement, dans la mesure où les factures et/ou les avoirs originaux sont encore établis et transmis sous forme papier.

L'acheteur se déclare d'accord avec la transmission des factures électroniques par IHLE ou par des tiers mandatés par IHLE et avec leurs conditions et crée les conditions techniques permettant de consulter les factures électroniques conformément à l'accord.

VI Réserve de propriété et droits de garantie

1. Nous nous réservons la propriété de tous les produits que nous avons livrés jusqu'à ce que toutes les créances, même conditionnelles et futures, envers l'acheteur résultant de la relation commerciale soient satisfaites. Il en va de même tant que nous sommes garants vis-à-vis de tiers dans le cadre de la relation commerciale.
2. en cas d'exercice de notre réserve de propriété, nous sommes en droit, sans préjudice de l'obligation de paiement de l'acheteur, de reprendre la marchandise
 - a) au prix du marché (= produit de revente réalisable) ou
 - b) conformément au point IV.6. ci-dessus, sous déduction de la dépréciation.

Dans tous les cas, nous sommes en droit de déduire nos frais de reprise de l'avoir à hauteur de 10 % du montant crédité. L'acheteur est libre de prouver que la dépréciation et les frais de reprise sont effectivement moindres.

3. en cas de combinaison, de mélange ou d'incorporation de la marchandise sous réserve de propriété avec des produits que nous n'avons pas livrés, notre part de copropriété dans les produits en possession de l'acheteur est constatée, à des fins de simplification de la preuve, conformément aux articles 947 et 948 du Code civil allemand (BGB), de manière à ce que les entrées de nos produits au cours des 6 mois précédant l'exercice de nos droits de réserve de propriété soient mises en relation, en valeur, avec les produits livrés par des tiers au cours de la même période. L'acheteur est libre de prouver une autre part de copropriété.
4. l'acheteur doit assurer suffisamment la marchandise sous réserve de propriété, en particulier contre le feu et le vol. Les droits à l'encontre de l'assurance résultant d'un sinistre concernant la marchandise sous réserve de propriété nous sont d'ores et déjà cédés à hauteur de la valeur de remplacement. L'acheteur doit informer l'assurance de la cession de la créance.
5. l'acheteur nous cède d'ores et déjà, jusqu'à l'extinction complète de toutes ses obligations au sens de l'article VI.1, les créances qu'il détient sur ses acheteurs et qui résultent de la revente de la marchandise sous réserve de propriété, ainsi que tous les droits accessoires. L'acheteur s'abstient de tout acte susceptible de porter atteinte à la cession préalable convenue, notamment de convenir de l'incessibilité des créances résultant pour lui de la revente ainsi que d'inclure les créances dans un rapport de compte courant existant avec ses acheteurs. Si un rapport de compte courant est néanmoins établi, la créance du compte courant nous est cédée à hauteur du montant correspondant aux créances incluses dans le rapport de compte courant et résultant de la revente de produits que nous avons livrés. Il en va de même, une fois le solde effectué, pour le solde remplaçant la créance en compte courant.
6. dans le cas où la marchandise sous réserve de propriété est facturée par l'acheteur avec d'autres marchandises ne nous appartenant pas ou avec des prestations, la cession de la créance du prix d'achat conformément au point VI.5. est considérée comme convenue à hauteur du montant, TVA comprise, facturé par l'acheteur à son client pour la marchandise sous réserve de propriété ; si le prix individuel de notre marchandise sous réserve de propriété n'est pas mentionné séparément dans cette facture, la cession s'applique à hauteur du prix que nous avons facturé à l'acheteur au moment de la livraison à son client.
Si l'acheteur fournit une prestation liée à la vente de la marchandise sous réserve de propriété, comme par exemple le montage, l'équilibrage ou autre, et si la marchandise sous réserve de propriété et la prestation ne sont pas mentionnées séparément sur la facture, c'est-à-dire si la valeur facturée n'est indiquée que comme prix total, la totalité de la créance est considérée comme nous étant cédée.
7. l'acheteur n'est autorisé et habilité à revendre ou à utiliser de toute autre manière la marchandise sous réserve de propriété qu'à condition que les créances désignées ci-dessus nous soient transférées et que le nom de nos produits soit mentionné dans ses copies de factures, bons de livraison ou autres documents
8. l'acheteur est autorisé à recouvrer les créances issues de la revente malgré la cession. Notre droit de recouvrement n'est pas affecté par cette disposition. L'autorisation de recouvrer des créances peut être révoquée par nous si les conditions mentionnées au VI. 10. et 11. sont réunies.

En cas de détérioration importante de la situation financière de l'acheteur, telle que décrite au point IV. 7, le droit de l'acheteur de revendre la marchandise sous réserve de propriété et d'encaisser les créances qui nous ont été cédées s'éteint. Dans ce cas, l'acheteur doit autoriser nos mandataires à prendre dans son entreprise toutes les mesures qui nous semblent appropriées et nécessaires pour préserver et faire valoir nos droits découlant de la réserve de propriété.

9. si un acheteur souhaite vendre ou céder à un tiers, par affacturage ou toute autre forme d'achat de créances (ci-après uniquement "affacturage"), des créances résultant en tout ou partie de la vente de nos marchandises, l'acheteur est tenu de nous en informer préalablement et d'obtenir notre accord.

L'acheteur nous transfère d'ores et déjà, à hauteur de notre solde respectif, les créances qu'il détient sur le factor au titre de l'opération d'affacturage.

S'il y a lieu de craindre que nos créances ou nos droits de garantie soient affectés ou menacés, nous pouvons à tout moment informer le factor des droits de garantie découlant de la présente section et exiger une prestation en notre faveur. Si une vente ou une cession des créances a lieu sans notre accord, l'acheteur doit nous dédommager du préjudice qui en résulte.

Si, dans un tel cas, il existe des incertitudes quant à notre droit, l'acheteur s'engage, jusqu'à ce que la situation soit clarifiée, à ordonner au factor de verser ou de déposer sur un compte fiduciaire désigné par nos soins les montants à payer à hauteur de notre solde.

Les dispositions susmentionnées s'appliquent aussi bien à l'affacturage dit authentique - le factor assume le risque de solvabilité - qu'à l'affacturage factice, dans lequel le risque de défaillance reste à la charge du vendeur des créances.

10. En cas de retard de paiement ou si d'autres raisons justifient de craindre que nos droits de réserve soient menacés, nous pouvons faire valoir les droits de garantie mentionnés dans le présent paragraphe. Dans ce cas, l'acheteur est tenu de fournir les informations nécessaires à l'exercice de ces droits et de nous remettre les documents nécessaires, notamment les bons de livraison, les factures, les états des stocks, etc.
11. l'acheteur doit nous informer immédiatement d'une saisie ou de toute autre atteinte à nos droits de réserve de propriété ou de sûreté par des tiers et confirmer ces droits par écrit tant aux tiers qu'à nous-mêmes. Il est interdit à l'acheteur de mettre en gage ou de céder ou transférer ces droits à titre de garantie.
12. en cas de retard de paiement ou si d'autres raisons justifient de craindre que nos droits de réserve et de sûreté soient menacés, l'acheteur est tenu, à notre demande, d'informer ses acheteurs de la cession décrite au point VI.5 ci-dessus.
13. si la valeur des garanties existantes pour nous (en ce qui concerne les droits de réserve de propriété, la valeur facturée de la marchandise réservée est déterminante) dépasse durablement nos créances au total de plus de 20 %, nous sommes tenus, à la demande de l'acheteur, de libérer des garanties de notre choix.

VII Garantie

L'acheteur doit respecter les recommandations du fabricant concernant les produits, notamment le stockage, le choix des pneus, le montage, le gonflage, la pression de gonflage, l'utilisation / les restrictions d'utilisation, le contrôle, les réparations ou autres, ainsi que l'entretien. L'acheteur informe ses clients de ces recommandations. Il doit transmettre ces obligations d'information à ses clients qui ne sont pas des consommateurs finaux.

L'acheteur doit former ses collaborateurs à l'utilisation des produits. Il s'assure que les réparations (par exemple de pneus endommagés ou lors de travaux de soudure sur la roue) ne sont effectuées qu'après le démontage de l'ensemble roue-pneu.

Nous n'assurons de garantie pour les marchandises et les prestations que nous livrons que conformément aux dispositions suivantes.

1. En lieu et place d'un produit présentant un défaut non négligeable, dont nous sommes responsables et qui a été signalé dans les délais, un produit de remplacement sera livré en échange, au prix en vigueur pour l'acheteur le jour de la livraison de remplacement, TVA en sus. En cas de transactions avec des entreprises, nous nous réservons le droit d'imputer de manière appropriée l'avantage d'utilisation - pour les pneus, en tenant compte de la profondeur de profil restante existante. Les produits pour lesquels une prestation de remplacement a été accordée deviennent notre propriété.

Si, selon notre décision, les défauts peuvent être correctement éliminés par une remise en état, nous nous réservons le droit de le faire au lieu de procéder à une livraison de remplacement. L'acheteur n'a pas le droit de choisir. Nous sommes en droit de faire dépendre l'exécution ultérieure due du paiement par l'acheteur du prix d'achat dû.

Pour les livraisons de remplacement et les travaux de réparation, l'acheteur ne dispose pas de droits plus étendus que pour les produits contractuels initiaux.

En cas d'échec de la réparation ou du remplacement, l'acheteur peut demander une réduction du prix d'achat ou résilier le contrat.

Les indications de taille, les données techniques (par exemple les dimensions) et les déclarations publicitaires que nous utilisons ne constituent pas des garanties de propriétés assurées.

2. les droits à la garantie sont exclus ou les défauts dont nous sommes responsables ne sont pas présents si
 - a) les dommages sont dus à l'usure naturelle et aux phénomènes d'abrasion ainsi qu'à des influences extérieures
 - b) la détérioration est due à une utilisation non conforme, à des modifications du profil, des entailles, etc. effectuées de manière non conforme par l'utilisateur ou par des tiers, ou à un accident,
 - c) les produits sont montés sur des véhicules/roues qui, après un examen préalable minutieux, sont reconnaissables comme étant inadaptés aux produits,
 - d) les produits que nous avons livrés ont été réparés ou transformés d'une autre manière par d'autres,
 - e) le numéro de fabrication, la marque de fabrique ou tout autre signe apposé de manière durable sur les produits n'existe plus ou a été modifié, en particulier rendu méconnaissable,
 - f) il est prouvé que les pneus ne sont pas gonflés à la pression nécessaire ou prescrite par le fabricant,
 - g) les pneus ont été soumis à une sollicitation non conforme aux prescriptions, notamment en raison d'un dépassement de la charge autorisée pour la taille et le type de pneu et de la vitesse du véhicule attribuée
 - h) des pneus ont été endommagés après le montage en raison d'une position incorrecte des roues ou dont les performances ont été réduites par d'autres perturbations dans le passage de roue,
 - i) les pneumatiques ont été montés sur une jante qui ne leur correspond pas, qui n'est pas jaugée, qui est rouillée ou qui est défectueuse d'une autre manière, ou le pneumatique a été monté sur une jante autre que celle qui est prescrite par les données techniques applicables ;
 - j) les pneumatiques sont devenus défectueux ou ont été soumis à un échauffement par suite d'une influence extérieure ou d'une blessure mécanique ;
 - k) il y a une usure naturelle ou des dommages aux marchandises qui sont dus à une mauvaise manipulation, un stockage ou un accident,
 - l) les pneus ont été stockés à l'air libre par l'acheteur ou un tiers avant le montage,
 - m) les pneus ont été montés par l'acheteur ou par un tiers avec des chambres à air/bandes de talon usagées pour les versions Tube, sans remplacement de la valve pour les versions Tubless (pneus de voiture) ou sans nouveau joint d'étanchéité pour les versions camion/pneu d'épaule.
 - n) il s'agit d'une diminution insignifiante de la valeur ou de l'utilité du produit.
3. les droits de garantie sont prescrits 2 ans après la vente par l'acheteur, mais au plus tard après 2 ans et 6 mois après la livraison à l'acheteur.
4. seuls les acheteurs en relation d'affaires courante avec nous sont autorisés à faire valoir des droits de garantie. Les produits pour lesquels un droit à la garantie est revendiqué sont enlevés par nos soins ou par un transporteur mandaté par nos soins, après consultation de l'acheteur et uniquement en joignant un formulaire de réclamation dûment rempli et signé personnellement par l'utilisateur final. L'enlèvement se fait aux risques et aux frais de l'expéditeur. Le contrôle des produits faisant l'objet d'une réclamation est en principe effectué par le fabricant des produits. Si la demande d'élimination des défauts de l'acheteur s'avère injustifiée, nous pouvons exiger de l'acheteur le remboursement des frais qui en découlent. En cas de refus du droit à la garantie par le fabricant, le pneu faisant l'objet de la réclamation est renvoyé à l'acheteur par le fabricant, après concertation avec l'acheteur, si ce dernier en fait la demande dans les 14 jours suivant la réception du refus. Dans le cas contraire, le pneu sera détruit par le fabricant. Si l'acheteur n'est pas le propriétaire du pneu, il s'assure que le propriétaire est d'accord avec la destruction.

VIII. Responsabilité

Toute demande de dommages et intérêts de la part de l'acheteur est exclue, quel que soit le motif de responsabilité (p. ex. pour non-exécution, impossibilité, retard, violation positive du contrat et violation des obligations lors des négociations contractuelles, acte illicite, compensation entre débiteurs, etc. L'exclusion de responsabilité ci-dessus ne s'applique pas

- en cas de responsabilité en vertu de la loi sur la responsabilité du fait des produits et de dommages portant atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé, résultant d'une violation intentionnelle ou par négligence de nos obligations ou de celles de l'un de nos représentants légaux ou de nos auxiliaires d'exécution.
- pour tout autre dommage résultant d'une violation intentionnelle ou par négligence grave de nos obligations ou de celles de l'un de nos représentants légaux ou agents d'exécution, étant entendu que la responsabilité - sauf en cas de faute intentionnelle - est limitée au montant des dommages prévisibles et typiques.
- pour tout autre dommage résultant d'une violation par négligence légère ou moyenne d'une obligation contractuelle essentielle de notre part ou de celle de l'un de nos représentants légaux ou auxiliaires d'exécution, étant entendu que la responsabilité est limitée, quant à son montant, aux dommages prévisibles et typiques ; les obligations contractuelles essentielles sont celles dont l'exécution est la condition sine qua non de la bonne exécution du contrat et dont le partenaire contractuel peut régulièrement attendre le respect.

Ces règles de responsabilité s'appliquent également à la responsabilité personnelle de nos représentants légaux et de nos collaborateurs et autres auxiliaires d'exécution.

IX. Utilisation de nos pages Internet (en particulier la boutique en ligne et le configurateur de roues "lissi")

Pour commander nos produits et obtenir des informations sur la configuration des roues complètes, vous avez accès à nos pages Internet.

1. l'accès à la boutique en ligne est accordé à l'acheteur après vérification et approbation de la demande d'ouverture de compte (voir III . 1.) A cet effet, l'acheteur reçoit, en plus de son numéro de client, un User-ID et un mot de passe. L'acheteur peut demander d'autres User-ID par fax ou par e-mail en nous communiquant les noms des collaborateurs à autoriser. L'acheteur désigne un responsable qui sera chargé de l'utilisation personnelle et exclusive de l'ID utilisateur et du mot de passe. L'ID d'utilisateur et le mot de passe attribués ne peuvent être utilisés que par la personne pour laquelle ils ont été demandés. L'acheteur assure le log-out du système après chaque session. L'acheteur s'engage à garder secrets l'ID d'utilisateur et le mot de passe et à ne pas les transmettre à des tiers. L'obligation de confidentialité s'applique à tout collaborateur de l'acheteur qui prend connaissance de l'ID d'utilisateur et des mots de passe. Dans ce contexte, il est expressément recommandé de modifier le mot de passe immédiatement après l'avoir reçu. L'acheteur s'engage à assurer le respect de la confidentialité et l'utilisation exclusive de la boutique en ligne par les personnes autorisées. L'acheteur s'engage à nous informer immédiatement dès qu'il a connaissance du fait que des personnes non autorisées disposent des ID d'utilisateur et/ou des mots de passe. Nous ferons alors bloquer l'accès et confirmerons cette décision par e-mail dans les 24 heures. Si le mot de passe n'est pas utilisé pendant plus d'un an, il sera bloqué avec le compte. Pour continuer à utiliser la boutique en ligne, il est nécessaire de débloquer le mot de passe et d'en faire la demande auprès de nos services. Les conséquences et/ou dommages résultant du non-respect de ces dispositions sont à la charge exclusive de l'acheteur.
2. le configurateur de roues "lissi" (ci-après "lissi") est un système d'information pour la configuration de roues complètes et offre aux acheteurs ayant accès à notre boutique en ligne une interface vers la boutique en ligne avec affichage de la disponibilité et du prix pour commander les produits chez nous conformément à la configuration. Le résultat de la configuration des roues complètes peut être imprimé en format pdf. La configuration s'effectue avec des produits disponibles auprès de l'industrie. Par ailleurs, les conditions d'utilisation de la société IHLE tires GmbH pour le configurateur de roues "lissi" s'appliquent dans leur version actuelle, disponible sur www.lhle-tires.com (lissi B2B).
3. en raison de l'échange d'informations, des erreurs, notamment dues à des informations erronées de la part des revendeurs de pneus, ne peuvent pas être totalement exclues. Ihle tires GmbH ne peut donc pas garantir l'exactitude des informations.
4. l'accès aux pages Internet est possible à tout moment. Nous pouvons à tout moment restreindre ou interrompre l'accès à des fins de maintenance, de mise à jour et/ou pour d'autres raisons techniques ou juridiques. L'acquisition du matériel et des logiciels nécessaires à l'utilisation des outils en ligne ainsi que la connexion Internet requise incombent exclusivement à l'utilisateur. Nous ne participons pas aux coûts et ne mettons pas à disposition de moyens techniques permettant de détecter ou de corriger les erreurs de saisie. L'utilisateur est seul responsable de l'exactitude des données et des informations saisies.
5. les données figurant sur les pages Internet sont sans engagement et sont mises à disposition uniquement à titre d'information. Seuls les accords contractuels conclus à leur sujet et intégrant les conditions générales de vente dans leur version en vigueur sont déterminants pour la création et le respect d'obligations ainsi que pour notre responsabilité à l'égard des produits. Aucune relation contractuelle ne peut être établie sur la base des informations contenues sur ce site Internet. Les pages Internet ne contiennent pas de garanties ou d'indications sur la qualité des produits ou des services. Les informations contenues dans ces pages Internet ainsi que les produits et services décrits peuvent être modifiés ou actualisés à tout moment sans préavis de notre part.
6. l'acheteur assume les risques liés à l'utilisation d'Internet, notamment les perturbations du réseau, les fluctuations lors de la transmission et la perte de données. Il s'assure qu'il ne transmet pas aux pages Internet des contenus qui contiennent des logiciels, des applications, des programmes ou des virus ou d'autres données qui entravent ou endommagent le fonctionnement du matériel et des logiciels des pages Internet ou d'autres utilisateurs.

L'ensemble des logiciels intégrés dans les pages Internet, en particulier tous les types de codes lisibles par machine, les collections de fichiers et/ou d'images, sont protégés par le droit d'auteur et d'autres lois sur la propriété intellectuelle. L'ensemble du logiciel est notre propriété, celle des détenteurs de licence respectifs ou de tiers. L'utilisateur est autorisé à utiliser les logiciels intégrés aux pages Internet, à condition que l'utilisateur respecte les présentes conditions et, le cas

échéant, les conditions d'accès et d'utilisation supplémentaires des logiciels. Aucune licence n'est accordée. L'utilisateur s'abstient

- utiliser, reproduire, modifier, adapter, traduire, télécharger ou transférer le Logiciel en tout ou en partie
- la vente, la location, l'octroi de licence, le transfert du logiciel ou l'octroi de l'accès au logiciel,

- modifier, supprimer ou dissimuler toute marque commerciale ou avis de propriété dans le Logiciel, et/ou
 - décompiler, démonter, décrypter, extraire ou désassembler le Logiciel ou aider toute autre personne à le faire
7. malgré un contrôle minutieux, nous n'assumons aucune responsabilité en relation avec nos pages Internet. Cette exclusion de responsabilité s'applique en particulier à tout dommage direct ou indirect résultant de votre accès ou de l'utilisation de l'application, comme notamment la boutique en ligne et "lissi", ou du contenu des liens externes, y compris la contamination par des virus informatiques. Seuls les exploitants des pages liées sont responsables de leur contenu.
- L'acheteur est tenu de répondre de tous les dommages liés à l'utilisation erronée et/ou non autorisée des pages Internet et de verser des dommages et intérêts en conséquence.
- Nous ne sommes responsables que des dommages typiques et prévisibles subis par l'acheteur dans le cadre de l'utilisation de Webshop et de "lissi", dans la mesure où ils ont été causés intentionnellement ou par négligence grave. Nous ne sommes pas responsables des interruptions de Webshop et de "lissi". Ceci s'applique également à la responsabilité personnelle des représentants légaux et de nos collaborateurs ainsi qu'aux autres auxiliaires d'exécution. Cette exclusion de responsabilité ne s'applique pas en cas de responsabilité pour des dommages résultant d'une atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé, qui sont dus à une violation par négligence de nos obligations ou à une violation intentionnelle ou par négligence des obligations de l'un de nos représentants légaux ou de nos auxiliaires d'exécution.

X. Droits d'auteur et autres droits

Tous les textes, images, animations, vidéos, musiques, sons et autres matériels rendus accessibles sont soumis au droit d'auteur et à d'autres lois sur la protection de la propriété intellectuelle et sont protégés par le droit d'auteur / le droit des marques dans leur ensemble et en partie.

Il est interdit de les copier à des fins commerciales ou de les transmettre à des tiers, de les exploiter d'une autre manière, de les reproduire et de les utiliser sur d'autres sites Internet sans notre autorisation écrite préalable. Nous sommes les seuls à détenir le copyright. Nous nous réservons tous les droits.

Sauf indication contraire, toutes les marques commerciales mentionnées sur nos pages Internet ainsi que tous les logos et emblèmes sont des marques protégées par la loi du fabricant concerné ou de ses filiales. Aucune des informations contenues dans ces pages Internet ne doit être considérée comme une concession de licence ou de marque. Une autorisation écrite expresse du fabricant concerné est nécessaire à cet effet. L'utilisation non autorisée de ces marques est interdite.

XI. Protection des données

1. IHLE tires GmbH, dont le siège est en Allemagne, collecte et traite également pour ses filiales en Allemagne des données personnelles selon les principes et sur la base du RGPD et de la BDSG et est donc responsable au sens de la législation sur la protection des données. Les données personnelles dont IHLE prend connaissance dans le cadre de la relation commerciale sont donc exclusivement utilisées par IHLE dans le cadre des objectifs fixés et pour le déroulement de la relation contractuelle.

Les personnes concernées ont un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement et d'effacement des données les concernant et peuvent demander le transfert de leurs données. Si les personnes concernées souhaitent faire usage de ces droits et obtenir des informations sur les données les concernant, elles peuvent s'adresser au service responsable suivant : IHLE tires GmbH, à l'attention du responsable de la protection des données, Heinkelstraße 13, 76461 Muggensturm, e-mail : dsb@ihle-tires.com. Le droit de recours peut être exercé auprès du délégué à la protection des données du Land de Bade-Wurtemberg. De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.baden-wuerttemberg.datenschutz.de/>.

2. IHLE transfère des données personnelles à ses prestataires de services et/ou aux entreprises qui lui sont liées au sens du droit des sociétés anonymes (entreprises du groupe) dans le but d'exécuter le contrat. Le transfert vers un pays tiers s'effectue exclusivement sur la base d'une décision d'adéquation de la Commission européenne ; de l'utilisation de clauses standard dans les contrats de prestataires de services respectifs ; sous réserve de garanties propres (article 46 du RGPD) ou de dispositions internes contraignantes en matière de protection des données (article 47 du RGPD) ; d'une exception prévue à l'article 49, paragraphe 1, deuxième alinéa, du RGPD (lorsque les conditions des articles 46 et 47 du RGPD ne sont pas remplies) ; d'une autorisation individuelle d'une autorité de contrôle. L'acheteur peut demander des informations à ce sujet et peut contacter à cet effet le délégué à la protection des données de la société.
3. les données personnelles concernant IHLE ou des tiers, dont l'acheteur prend connaissance dans le cadre de la commande, ne peuvent être traitées et utilisées que pour l'exécution de la relation contractuelle et uniquement sur la base de l'article 6, paragraphe 1 du RGPD (ou de l'article 9 du RGPD). Les données ne doivent pas être transmises à des tiers.
4. l'acheteur s'engage à prendre toutes les mesures techniques et organisationnelles nécessaires à la protection et à la sécurité des données. Les collaborateurs de l'acheteur sont tenus de respecter la confidentialité des données.

5. Lorsque vous visitez nos pages Internet, nous enregistrons automatiquement des données statistiques d'utilisation. Vous restez toutefois anonyme en tant qu'utilisateur, car nous n'analysons ces informations qu'à des fins statistiques, afin d'optimiser les performances du système, la convivialité et la qualité des contributions.

XII Autres

1. Le lieu d'exécution et le tribunal compétent pour tous les litiges est Karlsruhe.
2. seul le droit de la République fédérale d'Allemagne est applicable. L'applicabilité de la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM) est exclue.
3. l'acheteur s'engage à traiter comme secret d'affaires toutes les informations commerciales, opérationnelles et techniques qui ne sont pas évidentes et dont il a connaissance dans le cadre de la relation commerciale. En cas d'obligation de confidentialité nous incombant, celle-ci ne s'étend pas aux entreprises qui nous sont liées au sens de l'article 15 de la loi sur les sociétés anonymes.
4. il est interdit de modifier ou de rendre méconnaissables, en tout ou en partie, les marques et les numéros figurant sur nos produits, ainsi que de revendre des articles qui ont subi une quelconque détérioration depuis leur livraison ou sur lesquels ont été apportées des modifications ne correspondant pas aux normes techniques. L'acheteur s'engage à vendre les produits tels qu'ils ont été classés par nos soins. Il expliquera à ses clients la nature exacte et les détails techniques de ces produits. Nous nous réservons le droit de procéder à des modifications techniques.
5. l'acheteur déclare s'opposer, dans le cadre de la relation commerciale, à toute forme de pots-de-vin et de corruption et respecter les dispositions légales en la matière, notamment les dispositions du code pénal et de la loi contre la concurrence déloyale. L'acheteur s'engage en particulier à s'abstenir de proposer, d'offrir, de promettre ou d'accorder directement ou indirectement à nos collaborateurs chargés de la préparation, de la conclusion ou de l'exécution du contrat ou de la relation de livraison, ou à des personnes qui leur sont proches, des cadeaux, d'autres libéralités ou d'autres avantages financiers ou autres inappropriés. Cette obligation s'applique également aux entreprises liées au sens du droit des sociétés anonymes, aux collaborateurs, directeurs, employés ou agents publics de l'acheteur ainsi qu'à tous les tiers impliqués dans la relation contractuelle.
En cas de non-respect des obligations susmentionnées, nous sommes en droit de résilier exceptionnellement les contrats existants ou de les annuler et de rompre toutes les négociations. Tous les dommages que nous subissons en raison d'une violation des obligations susmentionnées et qui sont imputables à l'acheteur doivent nous être remboursés par l'acheteur.
6. en cas d'ambiguïté ou de contradiction entre les différentes conditions générales (allemandes, anglaises), le texte original allemand fait foi.
7. nous nous réservons le droit d'adapter à tout moment les conditions générales de vente. Elles s'appliquent dans leur version actuelle